



Le Petit Vercol



Bulletin d'informations municipales

Numéro spécial

Résultats des élections municipales du 15 mars 2020 et prorogation des mandats existants

Participation	Inscrits	%
Inscrits	1 825	100 %
Abstentions	734	40,22 %
Votants	1 091	59,78 %
Blancs	13	0,71 %
Nuls	5	0,27 %
Exprimés	1 073	58,79 %

Candidat / Liste	% des votes exprimés
AU COEUR DE L'ENGAGEMENT AVEC CHRISTOPHE MANAS	51.16 % 549 votes
1. Candidat avec siège Christophe MANAS	
2. Candidat avec siège Aline MEUNIER	
3. Candidat avec siège Jean-Louis TORRES	
4. Candidat avec siège Valérie LISSARRE	
5. Candidat avec siège Bernard CARBONEL-RICO	
6. Candidat avec siège Sandra FORNELLI	
7. Candidat avec siège René WALLEZ	
8. Candidat avec siège Claire Marie BOLASELL	
9. Candidat avec siège Stanislas JONQUERÈS	
10. Candidat avec siège Fabienne WOCH	
11. Candidat avec siège Joseph ALBALADEJO	
12. Candidat avec siège Fatiha FEDERICO	
13. Candidat avec siège Lilian ROUCOLLE	
14. Candidat avec siège Laurence LECTEZ	
15. Candidat avec siège Daniel GRANDO	
	Sièges attribués : 15
ENSEMBLE POUR CORNEILLA	48.83 % 524 votes
1. Candidat avec siège Manon SABARDEIL	
2. Candidat avec siège Lionel COLARD	
3. Candidat avec siège Agnès LIRONCOURT	
4. Candidat avec siège Henri GERBOLES	
	Sièges attribués : 4

Cependant, selon la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, les conseillers municipaux en exercice avant le premier tour conservent leur mandat (art. 19, IV de la loi), que le conseil ait été élu au complet ou non au premier tour. Le maire, les adjoints et les conseillers municipaux en fonction avant le 15 mars restent donc en fonction.

Le nouveau conseil municipal et son exécutif seront installés au plus tard en juin. La date sera déterminée sur le fondement d'un rapport remis au plus tard le 23 mai 2020 par le Parlement au Gouvernement sur avis du conseil scientifique.

Il n'y a donc pas lieu de réunir de conseil municipal d'installation avant cette date.

Un recours devant le tribunal administratif pour annulation a été déposé par Mme SABARDEIL.

Afin de permettre la prise de décision rapide durant la période d'état d'urgence sanitaire, le maire actuel Marcel AMOUROUX, se voit confier automatiquement l'intégralité des pouvoirs qui, auparavant, pouvaient lui être délégués par le conseil municipal.

URBANISME : INSTRUCTION DES DEMANDES EN PERIODE DE CRISE SANITAIRE

Pour les dossiers déposés pendant la période de crise sanitaire (soit après le 12 mars 2020), les délais sont suspendus jusqu'à la fin de la période (*a priori* le 24 juin).

Pour les dossiers déposés avant le 12 mars 2020, il faut tenir compte du délai déjà écoulé et le délai restant recommence à courir à compter du 24 juin 2020.

Exemple : cas d'un permis de construire (PC) dont l'instruction est de 2 mois :

Si un PC a été déposé le 1^{er} mars, les délais sont suspendus à compter du 12 mars (+ 12 jours) et recommenceront à courir à compter du 24 juin pour 1 mois et 18 jours. Pour les dossiers déposés entre le 12 mars 2020 et le 24 juin 2020, il y aura une prorogation « totale » des délais ; le délai légal court à compter du 24 juin 2020. La date du 24 juin 2020 sera considérée comme la date de dépôt pour le calcul des délais (demande de pièces complémentaires, décision implicite, etc.).

HORAIRES D'OUVERTURE SERVICE ADMINISTRATIF ET AGENCE POSTALE

MAIRIE

Depuis le 30 mars 2020 la mairie est ouverte de 11 h à 12 h uniquement pour les urgences ou demandes impérieuses (décès, urgences). Pour toutes les autres demandes ne nécessitant pas d'accueil physique, il est conseillé de privilégier les demandes par courriel : mairie.corneilla.vercol@orange.fr

Pour les urgences administratives vous pouvez contacter le 06 31 33 41 98

L'Agence postale communale est ouverte de 10 h à 12 h du lundi au vendredi.

A noter : Le centre de tri sera ouvert uniquement du mercredi au vendredi, il n'y aura pas de levée de courrier/colis, les autres jours. L'Agence Postale communale de Corneilla-del-Vercol assurera donc l'affranchissement uniquement du mercredi au vendredi.

Afin de vous permettre de limiter vos déplacements et de respecter ainsi les consignes sanitaires, nous vous invitons à privilégier les canaux à distance. Les services de banque en ligne sur Internet et les applications mobiles permettent de gérer toutes vos opérations quotidiennes de manière autonome.

Le dispositif « allo facteur » (téléphone : 3631) il permet aux personnes fragiles et isolées, ne disposant pas de CB, ni de moyen de se déplacer et titulaire d'un compte à La Banque Postale d'obtenir un dépannage financier par le facteur (délai variant selon le moment de la demande, les facteurs passent au domicile les mercredis, jeudis et vendredis).

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT

Vous pouvez remplir en ligne votre attestation numérique : <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/>

Les données saisies sont stockées exclusivement sur votre téléphone ou votre ordinateur. Aucune information n'est collectée par le Ministère de l'Intérieur. L'attestation pdf générée contient un QR Code. Ce code-barres graphique permet de lire les informations portées dans votre attestation au moment de leur saisie. Il peut être déchiffré à l'aide de tout type de lecteur de QR code générique.

CENTRE DE CONSULTATIONS MÉDICALES

Afin de faire un premier "tri" des patients présentant d'éventuels symptômes du Covid-19, plusieurs établissements ont été transformés en centres spécifiquement dédiés dans les Pyrénées-Orientales. (<http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr/Actualites/Coronavirus-Covid-19/Coordonnees-des-centres-de-consultation-medicale-specifiques-au-COVID-19>)

Les centres les plus proches de Corneilla-del-Vercol :

Argelès-sur-Mer

Salle communale Waldeck Rousseau, 23 Chemin de Palau.

Céret : Avant tout déplacement, appelez le 04 68 85 85 58. Ouvert 7 jours sur 7, de 11 h à 17 h.

Maison Sociale de Proximité, 25 avenue François Mitterrand.

LES COMMERCES OUVERTS A CORNEILLA DEL VERCOL

BOUCHERIE - CHARCUTERIE - ALIMENTATION. Louis MATILLAS

6, Mail de l'Aspre
Tél.: 04 68 22 84 90
Ouverture du mardi au samedi : 7 h 30 à 13 h et 16 h 30 à 19 h
Dimanche : 7 h 30 à 13 h.
Possibilité de livraison à domicile.

BOULANGERIE - PATISSERIE

Mr et Mme BRILLES
7, Mail de l'Aspre
Tél : 04 68 22 69 98
Ouverture du mardi au dimanche
uniquement les matins

PIZZERIA - FOLLIA DELLA PIZZA

M.TABAKHOFF Boris
2, Mail de l'Aspre
Tel : 04 68 68 76 71
Site : www.folliapizza.fr

Ouverture du jeudi au dimanche de 18 h 30 à 21 h 30
Possibilité de livraison en passant commande et en payant directement sur le site internet

CAVE CHAI DU VERCOL . Rachel BALAGUER

17, Rue de la Madeloc
Tél : 04 68 39 59 32
Ouverture du mardi au samedi : 9 h à 13 h et de 16 h 30 à 19 h
Dimanche : 7 h 30 à 13 h
Possibilité de livraison à domicile

TABAC - PRESSE - LOTO

1, Mail de l'Aspre
Tél : 09 53 06 65 45
Ouverture du lundi au samedi :
8 h à 13 h et de 16 h à 19 h
Dimanche : 8 h à 12 h 30

CHÂTEAU DE CORNEILLA - JONQUERES D'ORIOLA VIGNOBLE

3, Rue du Château
Tél: 04 68 22 73 22
cave@jonqueresdoriola.fr

<http://www.jonqueresdoriola.fr/fr/home/>

La cave est ouverte le mercredi et le samedi de 10 h à 12 h, sous forme de « drive », afin de préserver la sécurité de tous.
Idéalement précommandez auprès de Maxime lors de votre passage à la cave.
Garez-vous devant la cave et ouvrez votre coffre - Nous chargerons votre commande - Règlement par CB uniquement.

PHARMACIE . PAGES

1, Route du stade
Tél. : 04 68 22 89 52
Ouverture du lundi au vendredi :
9 h à 12 h 15 et de 14 h 30 à 19 h
samedi : 9 h à 12 h 15
Possibilité de livraison à domicile

PLATE FORME DE SOLIDARITE

Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur le registre d'appel pour une veille et un suivi personnalisé, peuvent le faire
Soit par téléphone au 04.68.22.12.62, de 11h à 12h du lundi au vendredi, ou au 06.31.33.41.98 toute la journée,
Soit par mail mairie.corneilla.vercol@orange.fr

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Information aux parents des enfants nés en 2017

Pour les parents qui se sont déjà fait recenser auprès de la directrice, Madame SUC, un courrier indiquant les pièces à fournir et un formulaire de pré-inscription, seront transmis par la directrice (Mme SUC) ou par la mairie à partir du 04 mai 2020.

Vous pourrez adresser ce formulaire, accompagné des pièces indiquées, à la mairie (dépôt dans la boîte aux lettres de la mairie ou par mail : mairie.corneilla.vercol@orange.fr) afin qu'il vous soit adressé un certificat d'inscription scolaire.

Pour les nouveaux parents, nous vous demandons de bien vouloir vous adresser à la mairie :

- soit par mail : mairie.corneilla.vercol@orange.fr

- soit par téléphone uniquement les lundis, mercredis et vendredis de 11h à 12h au 04 68 22 12 62,
afin de nous permettre de prendre vos coordonnées et ainsi vous transmettre le dossier, cité ci-dessus.

Pour toutes les autres inscriptions scolaires (en moyenne section, en grande section maternelle ou à l'école élémentaire) vous pouvez nous envoyer le dossier sur la boîte mail de la mairie mairie.corneilla.vercol@orange.fr ou le déposer dans la boîte aux lettres située 1, Rue du Tonkin.

Les pièces à transmettre sont :

- La Copie du ou des livret(s) de famille.
- Un justificatif de domicile à l'adresse des parents sur Corneilla-del-Vercol.
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique... (copies des pages de vaccinations du carnet de santé de l'enfant).

La mairie vous transmettra alors un certificat d'inscription.

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON - INFORMATIONS

FONCTIONNEMENT

- L'accueil au public et la piscine Espace Aquasud sont toujours fermés, et ce jusqu'à nouvel ordre.
- Fermeture de la déchetterie intercommunale, jusqu'à nouvel ordre.
- Maintien des collectes d'ordures ménagères et du tri sélectif.
- Maintien du service aux usagers pour l'eau et l'assainissement.
- Arrêt provisoire du service à la personne.
- Reprise depuis le 20 avril de la collecte des déchets verts tous les lundis.
- La ré-ouverture de la déchetterie est à l'étude (suivre l'actualité de la communauté de communes Sud Roussillon)
- La collecte des textiles usagés est momentanément suspendue durant la période COVID-19.

Merci de conserver vos textiles usagés, n'encombrez pas les ordures ménagères avec ce type de déchets.

Rappel : il est strictement interdit de les déposer sur la voie publique...

OPERATION DE DESINFECTION

Une opération de désinfection a débuté dans nos centres-villes, aux abords des commerces et sur les lieux de passage des six communes de la Communauté de communes : Alénia, Latour-Bas-Elne, Saint-Cyprien, Montescot, Théza et Corneilla-del-Vercol.

Comme habituellement, des balayeuses vont passer pour nettoyer les voiries et trottoirs.

Cette fois-ci, elles diffuseront en plus des nettoyants classiques un puissant bactéricide. Cette action sera complétée par le passage de deux agents à pied, entièrement protégés par des combinaisons et équipés de pulvérisateurs. Ils traiteront à base de produit virucide le mobilier urbain (bancs et trottoirs par exemple), les devantures des commerces et les endroits inaccessibles aux balayeuses.

Le produit est adapté aux animaux.

Pour ce qui est des balayeuses il s'agit, comme d'habitude, de javel diluée dans l'eau.

COMMANDE DE MASQUES EN TISSU LAVABLE

Les communes de la communauté de communes de Sud Roussillon ont commandé 25 000 masques en tissus lavables conformes aux normes afnor. Ces masques seront distribués gratuitement à l'ensemble des habitants des six communes.

Cependant ils ne constitueront jamais une barrière infranchissable contre le Covid 19 et devront donc être accompagnés des gestes barrières habituels ainsi que des règles de distanciation sociale.

En complément de ces masques tissus, les maires ont également décidé de faire l'acquisition de masques chirurgicaux jetables à usage unique. Ces derniers seront destinés en priorité aux personnels municipaux exposés ainsi qu'aux personnels de santé s'ils devaient en manquer.

Les commandes sont passées et nous sommes maintenant tributaires des délais de fabrication puis de livraison.

Il est prévu une distribution dans chacune des communes par le personnel municipal qui se rendra dans chaque foyer.

Le mot du Maire

Un grand merci à toutes et tous (voisins, parents, commerçants, personnel communal) pour votre implication dans ce moment difficile.

C'est un esprit de village que nous apprécions.

RESTEZ CONFINÉS AU MAXIMUM !

**Vous pouvez suivre toutes les actualités de la commune
sur le site de la commune : www.corneilla-del-vercol.com
Et tout récemment sur l'application mobile CityWall**



Complément au Petit Vercol

En cette période de confinement de nombreuses décisions et consignes sont adressées au quotidien à la mairie de la part des services préfectoraux ou de l'association des maires de France ; elles sont parfois corrigées ou remises en question le lendemain ; elles sont parfois interprétées dans les réseaux sociaux.

Voici quelques données concernant notre village :

Dès le début de la période de confinement le 16 mars, nous avons mis en place un dispositif de première urgence. Un numéro de téléphone vous permettant de joindre la mairie 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 vous a été communiqué dans vos boîtes à lettre. Il a été très utilisé en début de crise. (06.31.33.41.98)

Un service assuré par les commerçants sur les besoins de première nécessité s'est organisé avec la participation des voisinages, des amis, des familles et la participation municipale.

Le secrétariat de mairie est resté ouvert à temps partiel pour permettre le traitement de l'urgence. L'agence postale communale a joué pleinement son rôle en particulier pour les retraits d'espèce.

La commune, à travers son école et le centre de loisirs a accueilli les enfants des personnels travaillant dans le domaine médical sur la circonscription en entente avec l'académie. Pendant les vacances de printemps la commune d'Elne a pris le relai. Le personnel a travaillé à temps partiel sans réduction de salaire, avec toutes les recommandations de respect des précautions à prendre dans ce contexte de pénurie de moyens.

Le télétravail a été mis en place pour le personnel administratif.




Aujourd'hui nous préparons le déconfinement annoncé pour le 11 mai prochain. Nous venons de mettre en place le plan de continuité d'activité qui fixe nos missions essentielles, les conditions de travail des agents, les mesures de prévention à adopter afin de limiter la propagation du virus.

En perspective de la rentrée scolaire et en attente de décisions académiques nous mettrons tout en œuvre pour assurer la protection des enfants et du corps enseignant aussi bien dans les classes qu'à la cantine ou dans les locaux des centres de loisirs ; une réflexion sur le nombre d'enfants à accueillir et sa répartition sera obligatoire. Trop de données manquent pour être plus précis. L'ensemble des locaux sera désinfecté avant ouverture. Vous serez tenus informés en milieu de semaine précédant le

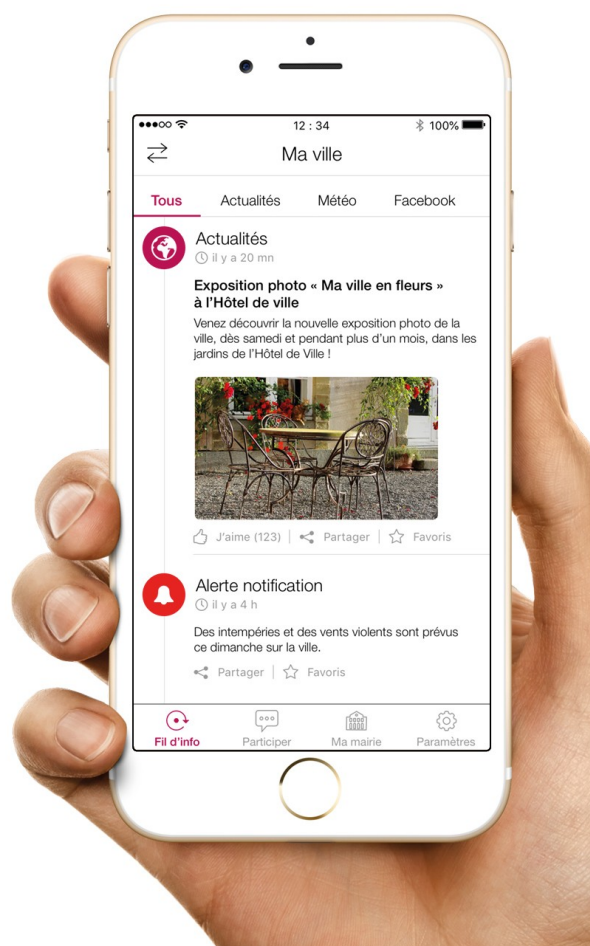


DÉCOUVREZ L'APPLICATION MOBILE DE **VOTRE VILLE**

La mairie vous informe en temps réel sur votre Smartphone

-  Alertes notification
-  Actualités
-  Événements
-  Travaux

Retrouver toute l'information locale,
mise sur le Panneau lumineux
sur votre Smartphone !



Téléchargez gratuitement **CityWall**
puis sélectionnez votre ville

